

Médicament phytothérapeutique

Qu'est-ce que la tisane de fleurs de sureau Sidroga et quand est-elle utilisée?

La tisane de fleurs de sureau Sidroga contient des fleurs de sureau séchées et finement coupées (analysées comme le prescrit la Pharmacopée). Selon la tradition, des propriétés diaphorétiques sont attribuées aux fleurs de sureau.

La tisane de fleurs de sureau Sidroga est utilisée en cas de refroidissements accompagnés de fièvre.

De quoi faut-il tenir compte en dehors du traitement?

Si le refroidissement accompagné de fièvre persiste ou revient régulièrement, veuillez consulter votre médecin, qui en établira les causes.

Quand la tisane de fleurs de sureau Sidroga ne doit-elle pas être utilisée ou seulement avec précaution?

La tisane de fleurs de sureau Sidroga ne doit pas être utilisée en cas d'hypersensibilité connue au sureau.

L'utilisation de ce médicament n'est pas recommandée chez les enfants de moins de 1 an.

Veuillez informer votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste si

- vous souffrez d'une autre maladie
- vous êtes allergique ou
- vous prenez déjà d'autres médicaments (même en automédication!).

La tisane de fleurs de sureau Sidroga peut-elle être prise pendant la grossesse ou l'allaitement?

Sur la base des expériences faites à ce jour, aucun risque pour l'enfant n'est connu si ce médicament est utilisé conformément à l'usage auquel il est destiné. Toutefois, aucune étude scientifique systématique n'a été effectuée. Par mesure de précaution, vous devriez renoncer si possible à prendre des médicaments durant la grossesse et l'allaitement, ou demander l'avis de votre médecin, de votre pharmacien ou de votre droguiste.

Comment utiliser la tisane de fleurs de sureau Sidroga?

Les adultes, les écoliers et les enfants en bas âge dès 1 an prennent 3 à 5 fois par jour une tasse d'infusion avant, pendant ou après les repas.

Préparation: verser de l'eau bouillante sur un sachet par tasse et laisser infuser 5 à 10 minutes. Retirer ensuite le sachet en le comprimant et en l'égouttant. Utiliser un seul sachet par tasse. Ne sucrer la tisane qu'après avoir retiré le sachet. Le sucre peut être remplacé par un édulcorant de synthèse. La tisane de fleurs de sureau Sidroga devrait être absorbée aussi chaude que possible à intervalles réguliers répartis sur la journée. Veillez à boire abondamment.

L'utilisation et la sécurité de la tisane de fleurs de sureau Sidroga n'ont pas été établies à ce jour pour les enfants de moins de 1 an.

Veuillez vous conformer au dosage figurant sur la notice d'emballage ou prescrit par votre médecin. Si vous estimez que l'efficacité du médicament est trop faible ou au contraire trop forte, veuillez vous adresser à votre médecin, à votre pharmacien ou à votre droguiste.

Quels effets secondaires la tisane de fleurs de sureau Sidroga peut-elle provoquer?

Aucun effet secondaire de la tisane de fleurs de sureau Sidroga n'a été constaté à ce jour en cas d'usage conforme à celui auquel le médicament est destiné. Si vous remarquez toutefois des effets secondaires, veuillez en informer votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste.



A quoi faut-il encore faire attention?

Conserver la tisane de fleurs de sureau Sidroga à température ambiante (15-25 °C) et hors de la portée des enfants.

Les sachets double filtre sous emballage préservant l'arôme ne doivent pas être utilisés au-delà de la date figurant après la mention «EXP» sur le récipient.

Pour de plus amples renseignements, consultez votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste.

Que contient la tisane de fleurs de sureau Sidroga?

1 sachet double filtre contient 1.0 g de fleurs de sureau séchées et finement coupées.

Numéro d'autorisation

41672 (Swissmedic)

Où obtenez-vous la tisane de fleurs de sureau Sidroga? Quels sont les emballages à disposition sur le marché?

Il s'agit d'un médicament en vente libre.

Boîtes de 20 sachets double filtre sous emballage préservant l'arôme.

Titulaire de l'autorisation

Uriach Switzerland AG, 4310 Rheinfelden.

Cette notice d'emballage a été vérifiée pour la dernière fois en septembre 2010 par l'autorité de contrôle des médicaments (Swissmedic).

